

Coordonnateur des travaux publics
**(Poste partagé entre les municipalités de
Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Frampton)**

Description

Sous la responsabilité de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le coordonnateur des travaux publics assume les responsabilités de supervision des employés de travaux publics et voit à l'organisation, au suivi et à la réalisation des travaux publics. Employé par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, il assume les mêmes responsabilités pour la municipalité de Frampton sous une formule de fourniture de services.

Responsabilités

- Planifier, organiser et coordonner les travaux publics et l'entretien des infrastructures, des voies publiques, des véhicules, des bâtiments et des espaces verts.
- Planifier, organiser et coordonner les travaux municipaux et/ou la surveillance technique des travaux exécutés par les entrepreneurs, collaborer avec les firmes d'experts conseil et fournir aux ingénieurs, architectes, urbanistes, arpenteurs, entrepreneurs et promoteurs les renseignements requis.
- Agir à titre de supérieur immédiat des employés des travaux publics.
- S'assurer de l'utilisation efficace et optimale des ressources mises à sa disposition.
- Évaluer la nature des travaux d'entretien et des réparations à effectuer, établir des estimations préliminaires et détaillées du coût des travaux et soumettre les recommandations appropriées.
- Participer aux discussions techniques pour l'achat de nouveaux équipements.
- Concevoir et s'assurer de la réalisation du programme d'entretien préventif des bâtiments, des équipements et des infrastructures.
- Faire le lien avec le Conseil municipal concernant les différents dossiers reliés aux travaux publics.
- Faire des recommandations à la municipalité en regard des priorités des travaux publics.
- Participer à la préparation du budget relié aux travaux publics.
- S'assurer du maintien, de l'entretien et du remplacement des panneaux et enseignes de signalisation routière et de signalisation temporaire de chantiers.
- S'assurer de la formation des employés sous sa responsabilité.
- Voir à la répartition des tâches des employés des travaux publics.
- Concevoir et mettre à jour les politiques et les procédures demandées par le Conseil municipal.
- Recevoir, documenter et gérer les plaintes liées à l'entretien des chemins, espaces verts et bâtiments municipaux.
- Procéder aux achats pour les équipements des travaux publics.
- Participer aux rencontres du Conseil municipal et des comités.

Profil recherché

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil, avoir une formation jugée équivalente ou avoir une expérience significative.
- Avoir cinq (5) ans d'expérience dans le domaine.
- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal représente un atout.
- Avoir de l'expérience en gestion d'une équipe de travail en milieu syndiqué représente un atout.
- Avoir des connaissances des règles en Santé et Sécurité au Travail représente un atout.
- Avoir des connaissances en informatiques (suite Office).
- Détenir un permis de conduire valide classe 3.
- Avoir des habiletés pour gérer une équipe de travail.
- Avoir de bonnes habiletés manuelles et une bonne capacité physique.
- Avoir un bon sens des responsabilités et de l'organisation.
- Avoir du leadership, du jugement et de l'autonomie.
- Avoir de la facilité à communiquer et un bon esprit d'équipe.
- Faire preuve de loyauté et confidentialité.
- Avoir de bons contacts avec les citoyens et une bonne capacité d'adaptation.
- S'engager à suivre les formations pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Conditions de travail

- Salaire à discuter.
- 40 heures/semaine.
- Assurances collectives et fonds de pension.
- Être disponible pour répondre aux urgences rapidement et en tout temps.
- Travail surtout à l'extérieur.

Votre candidature

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard **le vendredi 30 juin 2017** midi à :



217 rue du Vallon
Tring-Jonction (Qc) G0N 1X0
Courriel : mapconsultant@cgocable.ca

Notre organisation assure l'accès à ces emplois sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature. Nonobstant l'accusé de réception, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.